

Année universitaire 2022-2023
Décision n°28

**ÉLECTION PARTIELLE ORGANISÉE POUR POURVOIR
DEUX SIÈGES DANS LE COLLEGE B AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE**

Scrutin des 30 et 31 mars 2023

Le Président de l'Université de Caen Normandie,

Vu les articles L712-3 et D719-1 à D719-40 du Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,
Vu l'arrêté en date du 14 février 2023,
Vu le procès-verbal du scrutin auquel il a été procédé les 30 et 31 mars 2023,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont proclamés élus au Conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie au titre du collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés qui n'appartiennent pas au collège A des professeurs des universités et personnels assimilés :

- **Julie DOUADY**
- **Sébastien COURTIN**

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Rectrice, chancelière des universités.

Caen, le 3 avril 2023

Le Président de l'Université,


Lamri Adoui

Lamri ADOUI

Année universitaire 2022-2023
Décision n°28

ANNEXE

COLLÈGE B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILÉS

Nombre d'électeurs inscrits	818
Nombre de bulletins dans l'urne	373
Nombre de suffrages exprimés	343
Nombre de bulletins blancs	30
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de sièges à pourvoir	2
Quotient électoral.....	171,5

La liste « Ensemble, écrivons notre avenir » a obtenu 112 voix donnant droit à l'attribution d'un siège.

La liste « CGT FERC SUP Université de Caen Normandie » a obtenu 99 voix donnant droit à l'attribution d'un siège.

La liste « présentée par Valentine Bouet » a obtenu 75 voix.

La liste « SNESup-FSU » a obtenu 57 voix.

Caen, le 3 avril 2023

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI